



Subvention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne propose une aide financière dans le cadre d'une opération groupée pour la réhabilitation des assainissements non collectifs.

D'après les informations dont nous disposons, vous êtes éligible à cette subvention, sous réserve de vérification par notre service (SPANC).

La subvention s'élèvera à 30% du montant prévisionnel des travaux TTC, **elle sera plafonnée à 2550 € net.**

Si vous souhaitez en bénéficier, le SPANC mandaté par vos soins, assurera le suivi et le reversement des aides financières.

En tant que maître d'ouvrage vous pourrez engager l'entreprise de votre choix pour les travaux.

Les critères d'éligibilités sont uniquement techniques et **ne tiennent pas compte des ressources de votre foyer.**

Critères d'éligibilités :

- Être propriétaire de la maison avant le 1^{er} janvier 2011
- Assainissement construit avant le 9 Octobre 2009
- Installation non-conforme avec travaux obligatoires sous 4 ans (art 4 cas a et b de l'arrêté du 27/04/2012)
- Les absences d'installation

Critères de non éligibilités :

- Les ouvrages situés dans le zonage d'assainissement collectif de votre commune

Il s'agit du dernier programme d'aide de l'agence de l'eau, **le nombre de place étant limité, nous vous invitons à nous contacter rapidement afin de réunir les pièces nécessaires avant le 31/10/2019.**

L'équipe du SPANC se tient disponible pour vous aider dans cette démarche de mise aux normes.

Restant à votre service, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Le vice-Président en charge du
SPANC**

Jean-François DUVERGNE

Etapes détaillées pour obtenir la subvention

Le SPANC vous accompagnera pas à pas.

1^{ère} étape : Montez le dossier

Définissez votre projet d'assainissement.

- Faites réaliser une **Etude à la parcelle** qui devra respecter le cahier des charges de l'Agence de l'eau.
- Obtenez deux **devis détaillés** par deux **entreprises expérimentées** (Ne pas signer de devis avant l'avis favorable pour les aides).
- Déposez la « **demande d'installation d'un dispositif d'assainissement autonome** » auprès du SPANC.
- Vous devrez vous engager à entretenir votre assainissement (contrat d'entretien ou lettre d'engagement selon la filière choisie).

Obtenez une attestation de propriété par le notaire.

Engagez-vous à réaliser les travaux en signant la **lettre de mandat et d'engagement** avec la communauté de communes.

2^{ème} étape : Si réponse positive pour l'aide financière.

- Un **courrier de réponse** vous sera envoyé, vous aurez 1 an pour faire les travaux.
- Demandez à l'entreprise de **réaliser les travaux** avant la date limite.
- Le SPANC contrôle les travaux et délivre la **CONFORMITE**

SUBVENTIONS / ECOPRET

La subvention est éventuellement cumulable avec d'autres aides à hauteur de 80% maximum d'aides publiques pour aider à réaliser votre projet :

- Les subventions de SOLIHA pour les plus de 65 ans, sous condition de ressources : **05 45 95 62 02**
- Les subventions du département pour les moins de 65 ans, sous conditions de ressources : **05 16 09 60 30**
- Ecoprêt à taux 0% : Disponible auprès de votre banque, sans conditions de ressources.

Les pièces à joindre au dossier avant le 31/10/2019

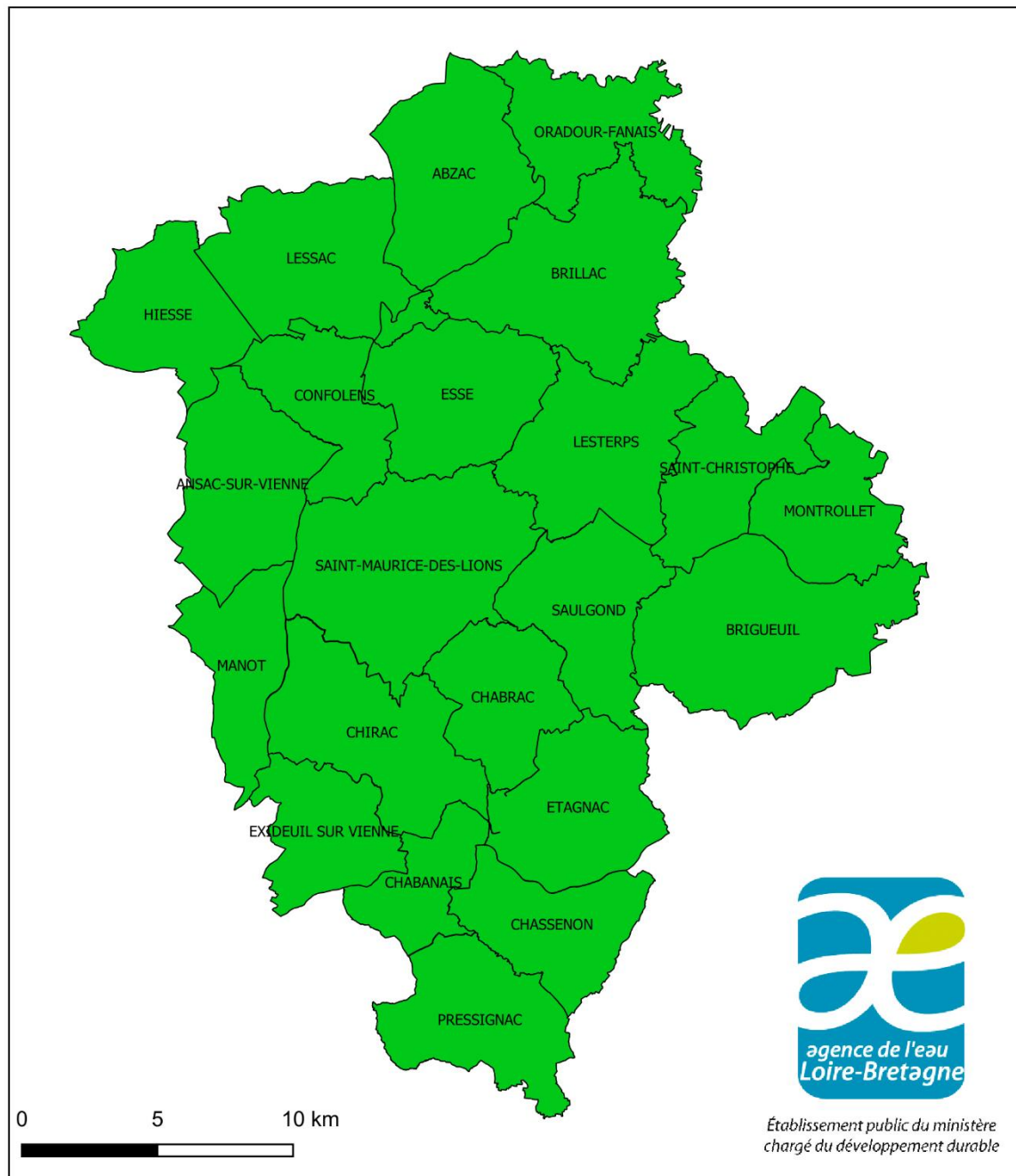
- 2 Devis non signés
- Demande de travaux d'assainissement
- Etude de sol respectant le cahier des charges de l'Agence
- Facture de l'étude de sol
- Attestation de propriété établie par le notaire
- Lettre de mandat et d'engagement entre le propriétaire et la communauté de communes
- RIB

Travaux réalisés

- Devis signé
- Facture des travaux acquittée et signée par l'artisan avec son tampon
- Rapport de conformité de l'installation
- Contrat d'entretien ou engagement d'entretien (selon la filière choisie)



COMMUNES CONCERNEES PAR LE PROGRAMME D'AIDES FINANCIERES 2019



Établissement public du ministère chargé du développement durable

- ABZAC
- ANSAC SUR VIENNE
- BRIGUEUIL
- CHABANAIS
- CHABRAC
- CHASSENON
- CHIRAC
- CONFOLENS
- ESSE
- ETAGNAC
- EXIDEUIL SUR VIENNE
- HIESSE
- LESSAC
- LESTERPS
- MONTROLLET
- ORADOUR FANAIS
- PRESSIGNAC
- SAINT CHRISTOPHE
- SAINT MAURICE DES LIONS
- SAULGOND

